

Protocole de certification du Bloc de Compétences 3 (BC3) du DEME : « S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours »

DEME SESSION 2027

1/Les textes

Décret no 2024-696 du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de Moniteur Educateur.

2/Définition de l'épreuve de certification

Étude de cas : l'épreuve consiste en une analyse à partir d'une étude de cas. L'étude de cas porte sur une situation de coopération professionnelle possiblement rencontrée par un moniteur éducateur. L'étude de cas est construite par l'établissement de formation. Elle doit refléter les contraintes d'une situation professionnelle. Elle doit permettre de vérifier les capacités du candidat à s'inscrire de façon argumentée dans les dynamiques d'équipe et partenariales dans le respect de son périmètre de responsabilité.

3/L'épreuve est organisée comme suit

- Devoir sur table d'une durée d'1h30

Epreuve organisée par le centre de formation.

4/Constitution et rôle des examinateurs

Pour l'ensemble des candidats Moniteurs Educateurs, l'AFERTES constitue des commissions d'examen composées d'un formateur.

Chaque commission est chargée proposer **une note sur 20 : écrit/ 20**

La notation prend en compte les compétences suivantes :

- Participer au travail d'équipe
- Instaurer une collaboration professionnelle avec les partenaires

- Contribuer au projet de l'établissement ou de service participer à la démarche d'amélioration de la qualité de l'accompagnement

Compétence transversale communication : communiquer dans le cadre du travail d'équipe et partenarial

Le candidat valide le bloc de compétences s'il obtient la note égale ou supérieure à 10/20.

5/Jury plénier

Dans le cadre d'un jury plénier, l'ensemble des notes proposées pour les candidats seront communiquées individuellement aux candidats lors du dépôt du livret de formation en vue de leur présentation au DEME.

6/Eléments de procédure

6.1 Concernant les commissions

Les membres de chaque commission examinent la copie du candidat et propose ensuite une note individuelle tout en argumentant celle-ci au regard des critères retenus dans la grille d'évaluation.

Chaque note est reportée sur le procès-verbal de la commission qui sera validé à l'issue du Jury Plénier par signature des membres composant cette même commission ainsi que par le Président du Jury.

6.2 Concernant les candidats

Chaque candidat retire le protocole de la commission conjointe et paritaire du BC3 contre émargement au secrétariat :

Le 2027.

Epreuve d'examen le...